

Conseil municipal du 12 juin 2020

Présents : Paul Painco - Jacques Labadie - Jean-François Jammes - Balayé Christian - Max Laguzou - Patricia Devienne - Pierre Brousseau – Mathieu Plauzolles – Bastien Plauzolles – Balayé Cynthia

Absente : Rigaud Véronique (excusée)

Secrétaire : Mr Bastien Plauzolles

POUVOIR : Mme Rigaud Véronique donne pouvoir à Monsieur Paul Painco

Après que le secrétaire eut fait lecture du compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal du 23 mai 2020, Monsieur le Maire ouvre la séance du jour.

Ordre du jour

- Vote des Taux des taxes Locales Directes
- Indemnité de Fonction du Maire et des Adjointes
- Désignation des délégués syndicaux
- Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs – (CCID)
- Travaux en cours
- Travaux voirie
- Questions diverses

Vote des Taux des taxes Locales Directes

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu le budget principal 2020, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 63 018 €,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir les taux d'imposition communaux 2020 comme suit :

- Foncier bâti 28,29 % - Foncier non bâti 67,81 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Indemnité de Fonction du Maire et des Adjointes

- **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

- **Vu** les arrêtés municipaux du 28 Mai 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide** et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire :

- Au Maire une indemnité égale à 25.5% de l'indice brut 1027, par mois.

- Aux adjoints une indemnité égale à 1% de l'indice brut 1027, par mois.

DIT que ces indemnités seront versées trimestriellement.

Désignation des délégués syndicaux

Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT)

Monsieur le Maire, expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal, conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger comme délégué syndical à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT)

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne selon les modalités prévues au code général des collectivités territoriales :

Mr Paul PAINCO, membre titulaire de la CLECT,

Mr Jacques LABADIE, membre suppléant de la CLECT

Syndicat Mixte d'aménagement hydraulique de la haute vallée de l'Aude

Monsieur le Maire, expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger comme délégué au Syndicat Mixte d'aménagement hydraulique de la haute vallée de l'Aude un membre titulaire et un membre suppléant.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne selon les modalités prévues au code général des collectivités territoriales :

Mr Paul PAINCO, membre titulaire du SMAH,

Mme Véronique RIGAUD, membre suppléant de la SMAH

SYndicat Audois D'Energie et du Numérique

Monsieur le Maire, expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger comme délégué au SYndicat Audois D'Energie et du Numérique (SYADEN) un membre titulaire et un membre suppléant.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne selon les modalités prévues au code général des collectivités territoriales :

Mr Paul PAINCO, membre titulaire du SYADEN,

Mr Bastien PLAUZOLLES, membre suppléant de la SYADEN

Commission Communale des Impôts Direct (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal soit 6 ans.

Les commissaires doivent être :

- de nationalité française,
- être âgés de 25 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 23 Juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a établi la liste, des 24 personnes proposées pour siéger à la commission communale des impôts directs.

Tous les membres du conseil municipal,

Béatrice ALRIC – Pascale GUYON – Guy LANNES – Claire ROBIEZ –
Laetitia SABLICK – Gilles TANNEAU – Anaïs TOURNIER – Marie Claire
VAMOS – Hilary DE ANGELIS – Eric DARANDOVAS – Jean-Christian
BOGACZ – Danielle DAILLY – Brigitte JAMMES – Jean-Jacques
PLAUZOLLES

TRAVAUX

Travaux réalisés

Engrèvement de l'allée principale du cimetière

Fabrication et mise en place d'une plaque de béton pour sécuriser l'ouverture du puits se trouvant en bordure de route des deux mers en sortie du village.

Matérialisation des bouches d'eau à l'aide de deux piquets bois.

- Travaux en cours

Reçu une subvention de 3613€ du département pour les travaux d'aménagement du cimetière

Réparation de la lanterne située sur la maison route des deux mers.

Changement du cumulus de l'appartement communal.

Travaux à venir

Repositionner la croix du chemin de Marc

Reprendre les travaux du hangar municipal (dalle +monter les soubassements)

La préfecture a procédé au versement total de la subvention attribuée au titre de la D.E.T.R (Dotation d'Equipement Territoire Ruraux) pour un montant de 7 001,40€

Plan électricité et eau à charge de l'employé municipal.

Alimentation en 380W sera prévue

Création de la bibliothèque (Devienna Patricia CR). Mail a été envoyé a la bibliothèque départementale le 11 juin 2020. Rendez vous téléphonique le vendredi 19 juin.

Matérialiser le réceptacle d'eau se trouvant en bas de la rue du foyer. Un cône de chantier a été déposé de façon provisoire une peinture signalétique sera prochainement réalisée.

Améliorer le cadre de vie (réhabilitation de l'ancien lavoir municipal)

Valoriser le cœur du village. Le 03 juillet 2020 à 09H00, restitution de l'étude menée par la société d'architecte.

VOIERIE

Voirie - Travaux réalisés

Débroussaillage des chemins communaux et de la station d'épuration.

Bouchage de nids de poules sur la voirie communale.

Voirie - Travaux en cours

Débroussaillage des chemins communaux

Voirie - Travaux à venir

Débroussaillage des chemins communaux

Curage du ruisseau route de Béziat

Chemin boucher un trou à la Peyre Blanque, entretien de la voirie du village

Peindre le mur côté sud de l'église

ACHATS

Achats effectués

Tondeuse débroussailleuse + casque+tête de débroussailleuse

Téléphone de fonction de la mairie pour la somme de 174.89€

Achats à réaliser

Ordinateur portable

Divers

02 juin Patricia a mis à jour le site de la mairie et sera préposée à cette fonction

Une information sur les actions préventives des incendies a été mise en ligne sur le site.

Aménagement Numérique de l'Aude – Réseau THD Radio

Ce projet concerne le réseau Internet Radio très haut débit du SYADEN. Il permettra d'assurer une couverture Internet de l'ensemble de la commune de HOUNOUX, par la mise en place de petites antennes radio sur le château d'eau. A l'occasion de la Journée nationale d'hommage aux "Morts pour la France" en Indochine il a été procédé au pavoisement des édifices publics.

Visite château d'eau mardi 16 juin 14H30

Lundi 29 juin à 17H00 (convocation des adjoints pour l'étude du budget)

Vendredi 03 juillet à 21H00 réunion du conseil

- Tour de table - Questions diverses

Mr Plauzolles Mathieu demande s'il est prévu un entretien supplémentaire des chemins communaux, surtout ceux présentant des branches gênant la circulation
Mr le Maire propose qu'une délégation du conseil municipal identifie les chemins nécessitant une intervention.

Mlle Balayé demande où en est la mise en route du lave vaisselle pour le foyer municipal.

Un problème de pression empêche son bon fonctionnement, une solution est à l'étude